

POSTULAT

Auteur	Les Verts, par Céline Dessimoz et Maude Kessi Praz (suppl.)
Objet	Indicateurs subjectifs de bien-être en vue du renouvellement de la Stratégie de développement durable du canton
Date	12.06.2018
Numéro	5.0342

A la question «Comment va le canton?» nous répondons la plupart du temps en termes économiques, notamment par l'intermédiaire du PIB. Ce type d'indicateur est-il suffisant pour rendre compte de l'efficacité des politiques publiques? Aujourd'hui de multiples systèmes d'indicateurs voient le jour en Europe et dans le monde (Better Life Index, IDeal Index, l'indicateur du développement humain IDH, l'indice du bonheur mondial IBM) pour permettre de mieux rendre compte du bien-être des populations.

A l'heure actuelle, la Confédération élargit l'évaluation des politiques publiques à travers deux projets :

D'une part, l'Agenda 2030 : la Suisse est appelée à réaliser les 17 objectifs de développement durable (ODD), adoptés par l'ONU, au niveau national. Pour ce faire, la Confédération envisage de renforcer la collaboration institutionnelle avec les services et responsables cantonaux pour le développement durable. Le canton devra donc se doter d'outils de mesure capables d'alimenter le suivi de l'Agenda 2030.

D'autre part, la Confédération a actualisé son «Système d'indicateurs – Mesure du Bien-être» en décembre dernier. Ce système, basé sur des travaux de l'OCDE, d'Eurostat et de plusieurs offices statistiques nationaux, part de l'idée que la notion de bien-être recouvre à la fois des facteurs matériels, immatériels et environnementaux. Ces facteurs sont évalués par des indicateurs objectifs et subjectifs permettant ainsi une évaluation holistique de la population suisse. Les indicateurs subjectifs du bien-être s'articulent autour de 2 axes : un premier axe analyse l'auto-appréciation que les personnes portent sur leur vie (satisfaction au travail, dans les loisirs, dans les relations sociales, et perception des conditions environnementales) et un deuxième axe s'appuie sur leur état affectif (sentiment de joie, d'équilibre, de mauvaise humeur ou de nervosité).

En 2008, le canton a fixé 16 engagements en matière de développement durable dont le suivi figure dans les rapports bisannuels de l'Agenda 21 de la Fondation pour le développement durable des régions de montagne (FDDM). Le dernier rapport disponible date de 2015 et fait état des données de 2013. Aucun indicateur subjectif ne figure dans ce rapport.

Dans la newsletter 25 de la FDDM d'avril 2018, Monsieur le Conseiller d'Etat Jacques Melly confirme que le renouvellement de la Stratégie de développement durable du canton est en cours pour faire suite à l'Agenda 21 établi en 2004.

Conclusion

En vue de la réalisation et du suivi de l'Agenda 2030 et des ODD, le présent postulat demande au Conseil d'Etat d'intégrer des indicateurs subjectifs de bien-être dans l'évaluation de la Stratégie de développement durable du canton en cours de renouvellement.

Ces précieux indicateurs permettront d'évaluer et d'ajuster la politique publique de notre canton au-delà des indicateurs économiques courants tel que le PIB aujourd'hui quelque peu réducteur.